

« Non au 19 mars »

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ (CES HORRIBLES COLONS...) Terre négociée - Auteur Jacques DUFFAU -

Source : <http://exode1962.fr/exode1962/en-savoir-plus/terre-negociee.html>

Mise en culture de la basse vallée de la TAFNA (extrait)

Dans les années 1900/1905, la famille BARRET, arrivée en Algérie en 1842 et implantée depuis 1849 à AIN TEMOUCHENT dans l'agriculture, le maraîchage, le commerce d'alimentation et la minoterie, se compose de deux filles et quatre garçons et décide de se séparer. En vue de cette séparation, les trois frères aînés, Baptiste, Jules et Jacques, cherchant à se réinstaller dans l'agriculture, portent leur intérêt sur une zone inculte, marécageuse, infestée de moustiques, paludéenne, sans voies de communication, mais alluvionnaire et donc au fort potentiel agricole. C'est l'embouchure de la rivière TAFNA, à l'Ouest de BENI-SAF et en face de l'île de RACHGOUN.

A l'époque, ce territoire qui, appartient en indivision caïdale à la tribu des ZOUANIFS, constitue une immense région de collines couvertes de lentisques utilisée comme pacage, les maigres troupeaux de moutons et de chèvres ayant la rivière TAFNA comme abreuvoir naturel. Cette région des ZOUANIFS qui s'étend, à l'Ouest de la commune de plein exercice de BENI-SAF, à l'Est de la commune de plein exercice de NEMOURS et au Nord de la commune de plein exercice de TLEMEN - était inhabitée, les populations musulmanes puis les acquéreurs de concession l'ayant abandonnée en raison de son insalubrité. **Elle avait été érigée en Commune Mixte de REMCHI.**

Quand les frères BARRET, après de nombreux contacts avec les Autorités Caïdales de la zone veulent s'y installer afin de tenter une mise en valeur de ces terres alluvionnaires, la première difficulté est la localisation des ayant droits, nomadisant sur de grands territoires, puis la détermination des droits de chacun et enfin la signature ou plutôt, les signatures des actes de vente. Ces démarches s'avèrent d'une extrême complexité car, s'agissant de bien tribaux, il faut réunir les signatures de l'ensemble de chaque famille ce qui demande beaucoup de temps et occasionne des complications dans la mise en culture Jusqu'en 1962, certaines enclaves n'auront jamais pu être remembrées du fait de l'absence d'acte d'achat, les propriétaires n'ayant pu être identifiés.

La deuxième grande difficulté est l'assainissement de cette basse vallée. L'oued TAFNA dont l'embouchure est ensablée déborde et alimente les marécages. Il faut désensabler et nettoyer l'estuaire en permanence, créer un réseau de drainage en même temps qu'un nivellement de certaines zones et planter des milliers d'eucalyptus pour renforcer les berges de la rivière et assécher les points bas. A ce stade une nouvelle difficulté surgit: lors des acquisitions de terrains, trois servitudes de passage vers la TAFNA avaient été créées pour préserver l'alimentation en eaux des troupeaux des ZOUANIFS.

Or, ces troupeaux ne se contentent pas de boire, ils broutent les jeunes plantations d'eucalyptus. Les frères BARRET usent alors, au cours de nombreux méchouis suivis d'interminables palabres, de toute leur persuasion pour faire admettre aux chefs locaux que ces arbres en bordure de rivière constituent un havre à protéger et qu'ainsi « ils font faire de la viande à leurs bêtes ».

Parallèlement, les frères BARRET poursuivent une politique de santé et d'hygiène auprès des populations locales : distribution de quinine tous les quinze jours, implantation de poissons gambusies dans les fossés afin de détruire les larves de moustiques et surtout, création et entretien de voies de communication pour permettre un suivi sanitaire des ZOUANIFS par les Autorités.

Ces premiers obstacles partiellement ou totalement surmontés, il faut s'occuper de la mise en culture de cet ensemble hétérogène. Après défrichage, sont lancés des essais de diverses cultures: arachides, coton, blé dur, sarrasin, seigle ainsi que des tentatives d'élevage (moutons et jeunes bovins) jusqu'en 1935 environ. Durant cette période, des bâtiments d'exploitation sont construits: écuries, hangars, logements des employés, cadres et ouvriers, en particulier ceux venant des ZOUANIFS qui se sédentarisent près des fermes en trouvant des revenus fixes grâce aux emplois permanents nouvellement créés.

Cette période de pionniers 1905/1925 que nous appellerons "assainissement et mise en culture" nécessite de gros investissements tant matériels que financiers et surtout humains mais malgré le ralentissement dû à la guerre de 1914/1918, elle conforte les frères BARRET dans leur volonté opiniâtre de mettre en valeur cette vallée de la TAFNA.



MONTAGNAC - L'école

2/ L'ETAT CIVIL des MUSULMANS - Auteur Georges BENSADOU -

Qu'en était-il en Algérie ?

Tout d'abord, lors de la conquête de cette régence de l'empire ottoman, la « Régence turque d'Alger », il faut noter qu'il n'existe pas (et il n'a jamais existé) de service public de l'état-civil. La quasi-totalité de la population est musulmane (de rite Malékite).

La convention de capitulation du Dey d'Alger du 5 juillet 1830 vaut, en droit international public, annexion du pays et attribution à ses habitants de la nationalité française. La France s'engage alors à ce que : « *l'exercice de la religion mahométane reste libre...* » et, à ce que...la religion des habitants ne reçoive aucune atteinte...Cette promesse sera source de difficultés, le droit musulman des personnes étant fort éloigné et souvent contradiction avec le droit laïc de la France. Notamment en matière de mariage (polygamie, célébration en privé, non intervention de l'Etat, dissolution et répudiation de l'épouse...). Aussi, les registres de l'état-civil de la métropole ne pourront pas être utilisés, et il sera nécessaire d'inventer des registres pour en tenir compte d'où, en Algérie, deux catégories de registres : ceux pour les musulmans et ceux pour les Européens (*).

[* Registres « Européens » et registres « Musulmans », c'était donc une nécessité pratique...et non pas une manifestation de racisme de type « apartheid »]

Ensuite, la législation de l'état-civil a été souvent modifiée pour tenir compte des progrès de la conquête et de la pacification du pays, de l'installation progressive de l'administration de l'état-civil dans le *bled* et d'une meilleure connaissance de la mentalité de la population et du droit musulman.

Le temps des tâtonnements : 1830 - 1882...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.alger-roi.fr/Alger/alger_son_histoire/textes/25_etat_civil_musulmans_algerianiste_128.htm

Source Wiki : L'instauration de l'état civil en Algérie est relativement ancienne en comparaison avec les pays voisins, la Tunisie (décret beylical du 30 juin 1925) et le Maroc (dahir du 8 mars 1950) puisqu'elle remonte à la loi du 23 mars 1882 promulguée par l'administration coloniale.

Depuis, tout Algérien porte un prénom et un nom patronymique. Selon la loi, les Algériens musulmans avaient le libre choix de porter le patronyme qu'ils désirent. Cependant, il semble qu'elle n'a pas été appliquée à la lettre en 1890-1891 dans les campagnes algériennes, comme c'était le cas de la Kabylie.

Le système anthroponymique algérien était, jusqu'à l'arrivée des Français en 1830, essentiellement oral et fondé sur la filiation lignagère. La fixation et l'immutabilité des noms de personnes sont le fait de l'administration coloniale et correspondent à l'institutionnalisation du mode patronymique et à l'instauration de l'état civil par la loi du 23 mars 1882.

Des équipes de recenseurs furent légalement et normalement constituées pour se rendre dans chaque village, mission arrêtée sur la base du découpage tribal traditionnel. Cependant, au regard du travail colossal qui attendait l'administration qui s'était vue à court de temps, celle-ci eut recours à des individus à peine instruits et qui bâclèrent le travail. Une telle assertion se vérifie de nos jours par les erreurs de transcription, des noms n'ayant aucun lien avec l'ascendance, des énormités pour certains patronymes affectés à des individus, des frères de même père et mère qui se virent attribuer des noms totalement différents.

Les Algériens virent l'opération de recensement et d'identification d'un mauvais œil. À la fin de la campagne projetée, on mit comme base de départ à l'état matrice de l'état civil algérien l'année 1892, devenue l'année de renvoi pour tous les actes antérieurs (les naissances approximatives de tous les recensés vivants à l'époque des opérations de recensements et d'identifications furent consignés sur des registres qui ressemblent, si l'on peut dire, quelque peu à des arbres généalogiques des concernés sans pousser plus en arrière). À partir de là, l'administration fit obligation à ses administrés indigènes de déclarer toute nouvelle situation : naissances, mariages et décès. Tout contrevenant s'exposait à des sanctions sévères.

Au sujet des patronymes affectés et ce qui en résulta de l'opération d'identification des algériens, on voit des écarts d'abord par rapport à la volonté des individus mais qui ne pouvaient s'opposer au risque de se retrouver taxer de fauteur de troubles, donc passible de poursuites et de sanctions.

Choisir son nom patronymique relevait d'une insubordination pour ceux qui s'y essayaient. Donc il fallait éviter toute réclamation qui pourrait s'avérer inutile en plus du fait de déclencher le mécontentement de l'administration. Bien sûr, il y eut ceux qui firent réclamation, mais ils étaient en faible nombre et leurs requêtes furent traitées par des procès expéditifs.

Des régions réputées arabophones eurent des patronymes berbérophones et des régions berbérophones, comme la Kabylie, se virent attribuer des noms d'essence arabe.

NDLR : Il faut également rappeler que les musulmans n'ont pas été seuls à être victime d'erreurs. Dans ma famille, d'origine sicilienne, ma mère et ses frères ont eu des transcriptions différentes sur les registres de l'état-civil (le O en sicilien se prononce *ou*, d'où les erreurs !) Il faut également souligner la compétence des « CADI » au sein des « MAHAKMA » dans le domaine de l'état-civil pour les musulmans.

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://palikao.piednoir.net/textes/magistrats/cadi.html>



<http://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-28-septembre-2015>

3/ France/ Sarkozy s'en prend de nouveau à l'Algérie

Source : <http://www.algerie-focus.com/blog/2015/09/france-sarkozy-sen-prend-de-nouveau-a-lalgerie/>

Nicolas SARKOZY revient à la charge. Lors d'une récente rencontre avec des hommes d'affaires, l'ancien chef de l'Etat français a, en effet, plaidé en faveur d'une révision des accords qui lient son pays à l'Algérie. Le président des Républicains (parti de droite, opposition) a émis la proposition de revoir tous les accords avec l'Algérie « *parce que 1962, c'était il y a longtemps* », rapporte le journal français le Point sur son site internet. -

NDLR : ils sont bien susceptibles voici le lien du site concerné :

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/nicolas-sarkozy-l-islam-a-connu-sa-renaissance-avant-son-moyen-age-25-09-2015-1967926_1897.php .



"Les banlieues doivent arrêter de culpabiliser la France"

Une question sur le traitement des banlieues lui a été posée par Aziz SENNI, auteur de *L'ascenseur social est en panne, j'ai pris l'escalier*. Nicolas SARKOZY s'est lancé dans une charge très violente sur les quartiers par rapport au monde rural. "Les banlieues doivent arrêter de culpabiliser la France." Pour le président des Républicains, la souffrance est aussi forte chez les ruraux qui, eux, "n'ont pas brûlé les abribus et pourtant crèvent". Au même moment, il a d'ailleurs émis la proposition de revoir tous les accords avec l'Algérie "parce que 1962, c'était il y a longtemps". Ce n'est pas la première fois que l'ancien chef de l'État tient des propos rudes sur l'Algérie. Lors de sa dernière visite en Tunisie, il avait déjà heurté la diplomatie algérienne en ironisant sur la situation du pays.

4/ Majid OUKACHA : « Le Coran prospère sur la peur et sur l'ignorance »

Peut-on être un musulman pratiquant et en même temps un patriote Français ? Le sentiment d'« *oumma* », dont Internet accompagne ou alimente la concrétisation, permet-il le patriotisme national ?



La France, tel un être biologique, est porteuse d'une identité propre mais évolutive. Cette identité est faite de paysages, d'une langue, de mœurs et idéaux culturels dominants, d'une histoire, et surtout d'un peuple. Le Français de confession musulmane qui veut mettre en application les seules lois coraniques ne contredisant pas le droit français auquel il est soumis peut selon moi tout à fait revendiquer son patriotisme. Mon patriotisme français à moi, Majid OUKACHA, est une allégeance suprême me faisant appartenir d'abord et principalement au peuple Français.

France, tel un être biologique, est porteuse et transmetteuse d'une identité propre mais évolutive. Cette identité est faite de paysages, d'une langue, de mœurs et idéaux culturels dominants, d'une histoire, et surtout d'un peuple. Le Français de confession musulmane qui veut mettre en application les seules lois coraniques ne contredisant pas le droit français auquel il est soumis peut selon moi tout à fait revendiquer son patriotisme. Mon patriotisme français à moi, Majid OUKACHA, est une allégeance suprême me faisant appartenir d'abord et principalement au peuple Français.

L'écrasante majorité des musulmans que j'ai rencontrés dans ma vie se pensent appartenir avant tout à la « *oumma* », donc au peuple des musulmans. Et parmi tous les musulmans à qui j'ai demandé publiquement, devant des témoins musulmans, quelles lois étaient à leurs yeux supérieures et "prévalentes" depuis la France, entre les lois coraniques et celles de la République française, TOUS SANS EXCEPTION m'ont dit que les lois coraniques étaient supérieures et "prévalentes" par rapport aux lois de la République française.

Quand on est si sûr de ne pas avoir honte de son patriotisme français et que les lois de la République française sont souveraines en France, on est selon moi un véritable patriote Français. Maintenant, il s'agit peut-être d'un hasard, et tous ces musulmans que j'ai interrogés de la sorte ne représentent probablement qu'un avis minoritaire parmi la totalité de la population des Français de confession musulmane. Je ne sais pas. J'ai ma petite idée sur la question cependant...

L'islam est-il actuellement en crise ou en expansion selon vous ?...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.ndf.fr/poing-de-vue/26-09-2015/majid-oukacha-le-coran-prospere-sur-la-peur-et-sur-lignorance#.VgiuKX0raUc>

5/ Jacques JULLIARD : « Des intellectuels ont été traqués comme on poursuit des délinquants »



Source : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2015/09/25/31003-20150925ARTFIG00327-jacques-julliard-des-intellectuels-ont-ete-traques-comme-on-poursuit-des-delinquants.php>

Depuis dix jours la gauche se divise pour savoir si Michel ONFRAY «fait le jeu du Front national»... Au milieu des crises qui ébranlent le monde occidental, n'est-ce pas dérisoire ?

Jacques JULLIARD. - Les questions soulevées par Michel ONFRAY ne sont pas dérisoires. Elles rejoignent d'ailleurs les grandes interrogations contemporaines. Ce qui est choquant, c'est cette personnalisation effrénée autour d'un individu. Il est vrai que le système médiatique, celui de la télévision, encourage continuellement cela. Mais la presse écrite a tort d'en rajouter. Une tendance à la chasse à l'homme s'est instituée depuis quelque temps à gauche, et ce n'est pas du niveau de la presse sérieuse. C'est ainsi que successivement Alain FINKIELKRAUT (qui au départ était plutôt un homme de gauche), Éric ZEMMOUR (qui n'a jamais été à gauche), Michel HOUELLEBECQ (qu'il est impossible de situer) et Michel ONFRAY (qui vient de l'extrême gauche) ont été traqués comme on poursuit des délinquants.

Aujourd'hui, quand on ouvre *Le Monde* ou *Libération*, on se demande toujours avec inquiétude de quoi l'on est coupable. Ce qui est frappant, c'est que le public a répondu à cette dérive. La gauche, et ce n'était pas son intention, a fait de ces « cibles » des vedettes absolues. Prenons le cas d'Alain FINKIELKRAUT, son espèce de damnatio s'est traduite par son élection à l'Académie française, avec le retentissement considérable qui a suivi. Michel HOUELLEBECQ, au moment du 11 janvier, a été désigné dans des éditoriaux à la vindicte des islamistes.

Comment a réagi le public? En faisant de son dernier livre un succès incroyable. En moins de six mois, il a vendu 650 000 exemplaires. Et ZEMMOUR a obtenu un énorme succès avec *Le Suicide français*, ONFRAY se vend très, très bien.

Tout se déroule comme s'il y avait une sorte de résistance passive de l'opinion à cette chasse aux sorcières.

NDLR : Dans un autre genre MENARD, ce n'est pas mal non plus pour sa mise au pilori systématique...

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/robert-menard-insulte-un-enseignant-qui-refuse-de-lui-serrer-la-main_1719909.html

6/ **Les pieds-noirs étaient des Français, pas des migrants** - Auteur Manu GOMEZ -

Que cela plaise ou non aux Français de métropole, nous étions Français autant qu'eux, si ce n'est davantage.

Nous avons eu droit, autrefois, au mémorable « *Je vous ai compris* ».

Nous avons eu droit, récemment, au « *Vous ne m'avez pas compris* » du politologue Roland CAYROL, dans sa lettre de « *repentance* » adressée à tous ceux que sa prestation désastreuse lors de l'émission « *C dans l'air* » du lundi 7 septembre avait indignés... À la question posée par Yves CALVI : « *La France peut-elle accueillir 24.000 réfugiés ?* », le politologue n'avait pas hésité une seule seconde pour répondre : « *La France a bien accueilli, en 1962, plus d'un million de pieds-noirs !* »

Mais ce n'est pas fini ! Nous avons encore droit – et la surprise nous est venue de là où on ne l'attendait certainement pas – à « *Je n'ai rien compris du tout, et ça se voit* », de Véronique GROUSSET, journaliste au *Figaro Magazine*. Dans un article daté du 11 septembre 2015 intitulé « *Réfugiés, ce que nous enseigne notre expérience en la matière* », elle écrit : « *1,2 million de pieds-noirs et de harkis brutalement déracinés en 1962, par la décolonisation sanglante du Maghreb, n'ont pas été accueillis en France à bras ouverts, loin de là...* » Bravo. Las, la suite est catastrophique : « *...mais leurs descendants n'en sont pas moins devenus d'excellents Français* »....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.bvoltaire.fr/manuagomez/pieds-noirs-etaient-francais-migrants,208398>

7/ **TRIBUNE LIBRE**

A propos de SIGUS (INFO 564) - Auteur JP SPINA -

Merci de cette collection d'informations et documents sur SIGUS petite commune où est né le 31 Décembre 1904 Gabriel DUSSURGET, créateur en 1948 du célèbre Festival d'art lyrique d'AIX EN PROVENCE.



Gabriel DUSSURGET (1904/1996)

<http://ruesdaix.ag13.pagesperso-orange.fr/html/DUSSURGET.html>

Son père ingénieur hydrologue et toute sa famille était installée dans cette petite commune rattachée à celle d'AÏN M'LILA.

Originaire de Feurs (42) cet ingénieur dirigeait un chantier très important de captation des eaux des oueds de cette région pour alimenter la ville de CONSTANTINE. Dès l'âge de 6 ans le jeune Gabriel ainsi que sa sœur aînée ont été scolarisés, pensionnaires dans les lycées de Constantine dotés d'un internat. C'est dans ces circonstances que mon aïeul Salvatore SPINA, professeur de musique et piano au lycée d'AUMALE a eu Gabriel comme élève dès son entrée " au petit lycée d'enseignement primaire " et en cours particuliers de piano.

Chef d'orchestre du Théâtre de CONSTANTINE depuis son inauguration en octobre 1883, Salvatore SPINA bénéficiait d'une loge réservée à sa famille et les enfants DUSSURGET ont pu ainsi partager tous les spectacles des saisons théâtrales, mais aussi les commentaires, critiques après les représentations en compagnie des artistes et des musiciens.

C'est ce que racontait G. DUSSURGET dans de nombreuses interviews, quand on évoquait son palmarès de "découvreur de talent" en n'oubliant pas de saluer la mémoire de son professeur de piano.

Il avait quitté l'Algérie en 1920 pour des raisons de santé, atteint du paludisme qu'il avait contracté en retournant dans sa famille installée par la suite dans les oasis.

Avant son décès en juillet 1996 il a fait un émouvant pèlerinage dans le Constantinois.

NDLR : Un grand Merci à Mr Jean-Paul SPINA pour cet envoi.

-Le Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie (C.S.C.O) met en ligne -Source G. MONTANER -

Cliquez SVP sur ce lien :

<http://oran1950.free.fr/CSCO%20COLLECTIF%20SAUVEGARDE%20DES%20CIMETIERES%20D%20ORANIE/CSCO%20CIMETIERES%20VIRTUELS/index.html>

-La cérémonie du 5 décembre aura lieu le 29 novembre 2015 à RIEUMES (31370) - Source Mr DODO Gabriel -

Je vous prie de bien vouloir trouver (en PJ n°3 jointe à cette INFO) la convocation pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 5 décembre 2015.

Compte-tenu des élections régionales du 6 décembre prochain et comme toutes les salles de notre village sont réservées pour le vote, nous avons prévu d'avancer l'organisation de cette cérémonie au dimanche **29 novembre 2015**.

Aussi, comme l'an dernier, je vous joins le courrier que nous adressons à tous nos compatriotes rapatriés, harkis et métropolitains sympathisants qui s'associent et à ceux qui souhaitent s'associer à ce rassemblement.

Ce sera le 5ème et comme nous sommes depuis l'an dernier, contestés par les responsables locaux de la FNACA. Ils se plaignent auprès de la municipalité de nous avoir accordé le grand gymnase pour notre repas en précisant que notre groupe des sympathisants du 5 décembre n'a pas d'existence officielle. Donc, nous le faisons en 2015 en partenariat et sous le couvert d'une association locale de combattants (Les P.G. - C.A.T.M.) qui sont totalement avec nous. Nous devons et nous allons faire le maximum tous pour être encore plus nombreux.

Je rappelle le nombre des présents depuis 2011 :

<u>Années</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Au Monument :	100	150	200	220	250--> espérés voir +
Au Repas :	80	100	150	172	200--> espérés voir +

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO